

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 037/2026

**Objet : Arrêté portant délégation de fonctions et de signature
à Madame Florence GALLET, 1^{ère} adjointe au maire**

Le maire de la commune de Cires-lès-Mello,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal n°2026-013 du 21 mars 2026, portant création de sept postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2026-014 du 21 mars 2026 proclamant l'élection des adjoints au maire,

Vu l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18,

Considérant que l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permet au maire de confier, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant que Madame Florence GALLET a été élue 1^{ère} adjointe au maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Madame Florence GALLET, 1^{ère} adjointe au maire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une délégation de fonctions est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Florence GALLET, 1^{ère} adjointe au maire, à l'effet :

- d'intervenir dans les domaines des finances communales ;
- d'intervenir dans la préparation, le suivi et l'exécution du budget communal ;
- d'intervenir dans le domaine des marchés publics et de la commande publique ;
- de présider la commission municipale n°1 en charge des finances et des marchés publics.

Article 2 : Dans le cadre de cette délégation, Madame Florence GALLET est autorisée à signer, dans le cadre des décisions prises par le maire et sous son autorité :

- toute correspondance courante relative aux finances et aux marchés publics ;

- les pièces comptables et financières relatives à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses ;
- les pièces relatives à l'émission des titres de recettes ;
- les certificats administratifs, attestations et bordereaux afférents à l'exécution budgétaire.

La signature par Madame Florence GALLET des pièces et actes sus énumérés devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du maire ».

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du maire et uniquement si l'urgence le justifie, délégation est donnée à Madame Florence GALLET, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal :

- les marchés publics, leurs avenants et pièces annexes ;
- les actes de procédure nécessaires à la passation des marchés publics ;
- les conventions financières et leurs avenants ;
- tout document relatif à la mise en concurrence et à l'exécution des contrats publics.

Dans ce cadre, la signature par Madame Florence GALLET des pièces et actes sus énumérés devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du maire empêché ».

Article 4 : Monsieur le maire, Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Cires-lès-Mello et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de Cires-lès-Mello, et copie en sera adressée au préfet.

Fait à Cires-lès-Mello, le 1^{er} avril 2026



Le maire,

Fabien DELVALLET

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture

Et de la publication